

**ENJEUX ET ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
POUR LA NOUVELLE RÉGION
(2015-2020)**



PRÉAMBULE

Depuis janvier 2016, les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes n'en forment qu'une. Dans cette perspective, les CESER des trois ex-Régions ont souhaité présenter (fin 2015) une ambition commune et partagée pour l'élaboration du projet stratégique de la nouvelle région.

Afin d'en préciser les enjeux, de définir des orientations et de formuler des propositions, les CESER ont constitué des groupes de travail interrégionaux sur quatre thèmes :

- Quelles finalités ?
- Quel développement durable ?
- Quel aménagement du territoire ?
- Quelles gouvernances ?

A partir de ces travaux, une synthèse présentée ci-après a été rédigée par un groupe de travail inter-CESER et soumise au vote des trois assemblées réunies le 12 octobre 2015.

Les rapports des quatre groupes de travail qualifient et complètent cette synthèse.

Nos remerciements vont à Monsieur SINGARAVELOU qui a assuré la coordination de ce travail.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE.....	p. 3
FICHE SIGNALÉTIQUE ET CARTE DE LA FUTURE GRANDE RÉGION.....	p.10
CONTRIBUTIONS DES GROUPES DE TRAVAIL INTER-CESER	
GROUPE 1 – Quelles finalités ?	p. 13
GROUPE 2 – Quel développement durable ?	p. 21
GROUPE 3 – Quel aménagement du territoire ?	p. 29
GROUPE 4 – Quelles gouvernances ?	p. 37
PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL	p. 47

SYNTHÈSE

Le regroupement de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes couvre un territoire de 84.000 km² (la superficie de l'Autriche), la plus vaste région de France, peuplée de 5,8 millions d'habitants (soit l'équivalent du Danemark). Cette nouvelle entité s'organisera autour d'une métropole bordelaise rassemblant sur son aire urbaine plus d'1,1 million d'habitants, d'un ensemble de dix villes dont l'aire urbaine dépasse les 100 000 habitants¹ et d'un réseau de petites villes et bourgs ruraux². Avec des espaces urbains plus ou moins denses, de vastes zones rurales, une façade maritime attractive, des forêts et des massifs montagneux, la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) rassemblera des territoires porteurs de dynamiques, d'atouts et d'enjeux très divers³.

L'hétérogénéité des territoires implique de porter une attention particulière à la réduction des déséquilibres et à la mise en cohérence des différents espaces, en s'appuyant sur la diversité, la richesse économique, sociale, culturelle et environnementale de la future grande région. Cette diversité devrait aussi constituer une opportunité majeure de développement. La fusion des trois régions doit conduire à l'identification de complémentarités et concrétiser l'émergence de nouvelles dynamiques et solidarités territoriales. Les transformations à venir sont porteuses de potentialités, dès lors qu'elles s'appuient sur un projet partagé promouvant un développement durable et équilibré, qui réponde aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des habitants sur l'ensemble du territoire et qui permette l'amélioration de leur qualité de vie.

Il appartient aux acteurs publics, politiques, économiques et sociaux, de créer les conditions favorables à la réussite de ce projet. Bien évidemment, la future Région sera en première ligne de ces évolutions et aura un rôle majeur à jouer, par l'intermédiaire de politiques volontaristes visant à assurer l'équité, la solidarité et la proximité. Mais la modification du périmètre régional implique aussi une réorganisation des rapports entre les différentes collectivités territoriales, qui pourrait se matérialiser via la contractualisation et la mise en place de gouvernances multi-niveaux. L'impact de la réforme territoriale sur l'organisation des services de l'Etat ne doit pas conduire à affaiblir leur rôle et leur place au plus près des habitants, notamment par un risque de centralisation excessive au niveau régional. A cet égard, il convient de rappeler le rôle déterminant que doivent jouer l'Etat et l'Union Européenne, aux côtés de la Région et des collectivités infra régionales (agglomérations, métropole bordelaise, départements), en matière d'équité, de lutte contre les discriminations territoriales, économiques et sociales, et de promotion d'un développement équilibré et durable.

¹ Bayonne, Limoges, Poitiers, Pau, La Rochelle, Angoulême, Niort, Agen, Brive, Périgueux (par ordre décroissant).

² La future région présentera un caractère rural relativement marqué, puisqu'environ 3 habitants sur 10 vivront dans de petites aires urbaines ou dans des espaces hors influence urbaine.

³ Fiche signalétique de la future grande région en annexe.

Pour un développement équilibré

Le développement équilibré de la grande région, notamment sur le plan économique, est étroitement lié au maillage du territoire en termes d'offres de formation et de compétences, d'activités et de services, ainsi que d'accessibilité tant par les infrastructures et l'organisation des transports que par la couverture numérique. Un tel développement doit aller de pair avec un réseau « métropoles, villes, bourgs ruraux » porteur d'indispensables complémentarités.

➤ Renforcer le maillage territorial par un réseau de transport multimodal intégré

L'organisation de la desserte harmonieuse de la future région est une condition essentielle à l'irrigation de l'ensemble des territoires et au développement d'une activité économique et sociale dans les espaces périphériques. Le désenclavement des territoires, l'assurance de transports de qualité (temps de déplacement, accessibilité) en tout point de la région, la mise en réseau des lieux constituent des enjeux majeurs qui ne pourront être atteints sans le développement d'une offre de transports adaptée et multimodale. La qualité du réseau concerne non seulement les infrastructures mais également l'organisation pertinente de l'offre de transports : un réseau ferré associant intelligemment TGV, transports régionaux et intercités, et un réseau routier intégrant autoroutes et routes nationales et départementales. Une attention particulière doit également être portée à l'aménagement, la modernisation et la mise en cohérence des organismes portuaires et aéroportuaires. Des complémentarités pourront ainsi être identifiées et développées entre les ports de la future région, en particulier entre les 2 Grands Ports Maritimes (GPM) de Bordeaux et La Rochelle, qui constituent des portes d'entrée sur le continent européen via la façade atlantique. Il faudra également veiller à l'ouverture de la grande région sur la France, l'Europe et le Monde, via son intégration dans les réseaux européens de transports de marchandises et de personnes.

➤ Assurer une couverture numérique de qualité sur l'ensemble de la région

L'aménagement numérique du territoire est indispensable à la réduction des fractures numériques, sociales et territoriales. L'équipement du territoire en Très Haut Débit, tout en poursuivant le déploiement d'une couverture réseau haut débit (HD) pour mettre fin aux zones blanches sur l'ensemble du territoire et mieux intégrer les espaces ruraux, permettra non seulement de généraliser l'usage des TIC (technologies de l'information et de la communication) et de favoriser l'accès de tous à l'information, mais également de moderniser les services publics (création de nouveaux services en matière de santé, éducation, télétravail,...) et de soutenir les TPE et PME dans leur activité. L'aménagement numérique constitue une voie vers le renforcement de la compétitivité économique et de l'attractivité locale, à condition toutefois de veiller à une juste appropriation par tous de cette révolution numérique dans ses usages multiples.

- **Favoriser la constitution d'un réseau urbain organisé et multipolaire entre la métropole bordelaise, les agglomérations, les villes moyennes, les petites villes et les bourgs ruraux**

Il est essentiel de concevoir une organisation de type « polycentrique » intégrant le réseau urbain multipolaire afin d'éviter l'hyper-concentration des activités autour de la métropole bordelaise, et de renforcer la complémentarité et la coopération entre cette dernière et le reste de la région. La Région doit déterminer les conditions de dynamisation et d'irrigation des territoires, en s'appuyant sur la métropole et le réseau urbain de pôles structurants intermédiaires. Cette organisation multipolaire favorisera l'accès rapide des habitants aux principaux commerces de proximité et aux services indispensables en matière de santé, social, éducation, logement, culture, sport, loisirs... Il s'agira également d'organiser avec l'Etat la présence de services publics sur l'ensemble du territoire, par l'intermédiaire de relais locaux (lieux et personnes).

- **Favoriser le développement économique des territoires, promouvoir la recherche et l'innovation et accompagner la mise en réseau des structures de recherche et développement**

L'accompagnement et le soutien du développement des territoires de la future région impliquent de renforcer les synergies entre secteurs économiques, les actions de valorisation et de développement des Communautés d'Universités et d'Etablissements (ComUE) Centre-Limousin-Poitou-Charentes et d'Aquitaine, des pôles de compétitivité et clusters, mais également leur mise en réseau. Le développement du continuum recherche/innovation est essentiel ; il s'agira de veiller à associer l'ensemble du territoire à cette dynamique. La valorisation des travaux de recherche et développement et des expériences économiques de chaque région permettra de s'appuyer sur les compétences spécifiques des territoires et de développer des collaborations autour de thématiques communes, telles que la maritimité, le tourisme, la filière bois-forêt, l'agriculture et l'agroalimentaire, les industries créatives, ou encore de façon transversale la Silver Economy⁴, construisant ainsi de nouvelles dynamiques de coopérations et de solidarités territoriales⁵.

⁴ La future région sera la 1^{ère} région agricole d'Europe et la région la plus âgée de France. Elle disposera de la façade atlantique la plus longue de France et du plus vaste espace forestier national.

⁵ La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce le rôle de la Région en matière de développement économique. La Région devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans. La Région est également en charge du schéma régional de développement touristique et du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Pour des politiques publiques fondées sur l'équité, la solidarité et la proximité

Le développement équilibré et durable du territoire ne pourra être atteint sans la mise en œuvre de politiques publiques volontaristes favorisant les solidarités économiques, sociales et environnementales, ni sans la collaboration entre différentes échelles de coopération (infrarégional, interrégional, supranational).

➤ Des politiques volontaristes de la Région

Face au risque de « territoires à plusieurs vitesses », dans une grande région rassemblant des espaces aux dynamiques très contrastées, l'enjeu de la cohésion et de la solidarité territoriale est central. Une politique volontariste de développement des territoires les plus fragiles devra être engagée à l'échelle du nouvel espace régional, afin d'écarter le risque d'exclusion.

C'est pourquoi le rôle des politiques territoriales doit être réaffirmé, tout particulièrement sur les champs d'intervention prioritaires de la Région :

- Il est avant tout nécessaire d'investir dans l'éducation et la formation sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'améliorer l'insertion des personnes vers l'emploi et de garantir l'accès de tous à des qualifications permettant de choisir et d'assumer une trajectoire professionnelle tout au long de la vie.
- Le développement économique et de l'emploi est également un enjeu majeur. L'objectif est de développer les grandes entreprises à vocation internationale, mais également de favoriser l'émergence des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire), de soutenir les TPE-PME, qui constituent le socle du tissu productif de la future région, et d'élaborer une politique régionale innovante en faveur de la création d'entreprises.
- L'organisation du transport des personnes et l'aide à la mobilité seront déterminantes dans la réponse aux besoins des populations sur l'ensemble du territoire régional.
- Constitutive de la richesse du lien social et des solidarités locales, l'Economie Sociale et Solidaire occupera une place significative du marché de l'emploi de la région ALPC (entre 10 et 13% de l'emploi selon les actuelles régions), position qu'il sera nécessaire de conforter en prenant appui sur des traditions ancrées et des dynamiques fortes (coopératives, mutuelles et associations).
- Le secteur associatif, qui joue un rôle majeur en matière d'éducation populaire et de formation, de politique sportive, culturelle, sanitaire et social, environnementale, doit être soutenu.
- Il importe également d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre des politiques d'habitat.

➤ Des conditions écologiques d'un développement solidaire

La future Région doit œuvrer pour préserver et valoriser un cadre de vie de qualité pour ses habitants via la préservation des très nombreuses richesses et ressources naturelles du territoire, et notamment une maîtrise économe du foncier et le souci de limiter l'artificialisation des terres. Ses politiques environnementales doivent être conçues en articulant les enjeux sociaux, économiques et écologiques planétaires et locaux et en traitant concrètement les problématiques de l'eau, de l'énergie, de la biodiversité, de l'étalement urbain, des déchets, de l'érosion littorale... La protection de l'environnement, la préservation des continuités écologiques, l'usage durable des ressources, la lutte contre le changement climatique, la transition vers une économie généralisée à faible émission de carbone, constituent des enjeux essentiels, dans une région particulièrement vulnérable face au changement climatique et aux risques naturels. Pour parvenir à ces objectifs, la future Région devra poursuivre une action incitative (soutien à la recherche sur les énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments, soutien des actions engagées pour l'économie circulaire) et mettre en place des politiques volontaristes en matière de mobilité durable prenant en compte les problèmes de pollution et de sécurité routière.

➤ Des échelles interdépendantes de coopération

L'organisation polycentrique du territoire régional implique la construction de dynamiques territoriales infrarégionales autour de communautés de projets, fondées sur des complémentarités entre zones urbaines et zones rurales. Le renforcement de la coopération infrarégionale constitue une nécessité si l'on veut assurer un développement équilibré, cohérent et solidaire au sein de la future grande région. La contractualisation de la Région avec des collectivités infrarégionales serait un outil pertinent de mise en cohérence et de co-construction, via une nouvelle organisation territoriale de proximité. En matière de coopération infra régionale, les schémas régionaux, en particulier le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), constituent également des instruments importants de coordination des politiques publiques⁶, notamment en matière de logement. Au-delà des nécessaires coopérations infrarégionales, il est indispensable de prendre en compte les coopérations interrégionales existantes (COMUE Centre-Limousin-Poitou-Charentes, Eurorégion Aquitaine-Euskadi, Comités de massifs – Massif des Pyrénées et Massif Central –, pôle de compétitivité Aerospace Valley, Arc Atlantique, etc.) et de les renforcer dès lors qu'elles ont du sens et sont porteuses de valeurs ajoutées et de solidarités pour la future région. Les complémentarités identifiées sur le plan infra régional et interrégional constitueront des potentialités nouvelles permettant de développer le territoire à l'échelle européenne et internationale (inscription dans des programmes de coopérations territoriale européenne, représentation de la Région à Bruxelles...).

⁶ Le SRADDET a vocation à se substituer aux documents sectoriels régionaux, dont il reprend les éléments essentiels : il intégrera, à terme, le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), le schéma régional de l'intermodalité, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et le plan de prévention et de gestion des déchets.

Pour des gouvernances territoriales renouvelées

L'ancrage des politiques régionales dans les territoires de la future grande région, la plus étendue de France, implique une plus grande association des citoyens à la gouvernance territoriale. Il est nécessaire d'inventer de nouvelles formes de gouvernances, afin d'éviter le risque d'un éloignement du citoyen de l'institution régionale. Cette gouvernance doit être organisée à différents niveaux de pilotage entre les collectivités, l'Etat et l'Europe.

➤ Organiser le pilotage à plusieurs niveaux

Le nouveau pilotage passe par la mise en place d'une organisation territoriale de proximité, associant différentes échelles de collectivités via la contractualisation. La Région devra développer un mode de gouvernance favorisant les partenariats et renouveler le contrat avec les collectivités infra-régionales : départements, métropole, agglomérations, mais également intercommunalités, Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux et autres espaces de projets (réseaux de villes, pôles d'excellence, Parcs naturels régionaux...). L'articulation de la société civile au niveau régional (CESER) avec l'échelon intercommunal (conseils de développement existants et ceux rendus obligatoires dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants par l'article 88 de la loi NOTRe) doit notamment être initiée ou favorisée par la Région. Au-delà des relations entre collectivités infrarégionales, la contractualisation avec l'Etat devra également être repensée. La Conférence Territoriale de l'Action Publique pourrait constituer le lieu de co-production d'un projet régional et un outil favorisant la coordination de ces différents acteurs.

➤ Favoriser les différentes formes de participation et de dialogue citoyen

L'association des citoyens à la construction des projets ou des politiques publiques est nécessaire pour permettre aux acteurs de s'approprier le changement d'échelle et d'organisation territoriale. Compte tenu de l'agrandissement de la taille des régions, il est essentiel d'inventer des formes innovantes de participation et/ou de redynamiser des formes existantes, afin d'éviter que la fusion des régions se traduise par un éloignement entre élus et population. La mise en place d'élus régionaux référents de territoire en s'appuyant sur le maillage des intercommunalités urbaines et rurales pourra également constituer un moyen de rapprocher l'institution régionale des territoires. La territorialisation de l'action publique appelle à une mobilisation de proximité, via de nouvelles formes d'expressions citoyennes en lien avec les corps intermédiaires. Le CESER constitue déjà une structure essentielle permettant d'éclairer les positions des acteurs et de faire remonter les préoccupations du territoire et de ses habitants. Il devra être associé, comme la loi NOTRe l'y invite, à la mise en place nécessaire d'un dispositif de suivi et d'évaluation des politiques régionales, s'appuyant sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

➤ Accompagner les changements en associant les différents acteurs

L'harmonisation des politiques régionales, indispensable à la constitution d'une nouvelle région au développement équilibré et équitable, nécessite un accompagnement des acteurs des trois régions. Il est essentiel que les agents territoriaux et les agents de l'Etat soient informés et associés à la mise en œuvre de la réforme. Les organisations présentes sur le territoire de la future région devront elles aussi être accompagnées dans cette période instable de transition, de manière à permettre leur mise en relation et leur

réorganisation sur le nouveau territoire. La situation des associations mérite une réflexion particulière, en fonction des spécificités des régions actuelles. De façon générale, il est essentiel d'éviter les ruptures brutales et d'accompagner les mutations, en tenant compte des réalités économiques et des aspirations humaines.



L'association concrète des acteurs et des populations au changement est essentiel face à une réforme rapide et méconnue. De ce fait l'institution régionale devra améliorer la visibilité de son projet et de ses actions auprès de la population. L'information des acteurs et leur implication dans la co-construction des politiques de la région sont des moyens de développer le sentiment d'appartenance à cette nouvelle entité. Cette construction, qui sera probablement lente et délicate (le sentiment d'appartenance aux régions actuelles n'est lui-même pas abouti) devra s'appuyer sur l'Histoire et la culture des territoires, tout en respectant les différentes spécificités territoriales, qui constituent une véritable richesse et une source d'attractivité pour la nouvelle région.

L'élaboration d'un sentiment d'appartenance au nouveau territoire est également associée à la qualité de vie et au bien-vivre de ses habitants, quel que soit leur lieu de résidence dans la nouvelle région. En effet, au-delà de sa capacité à mettre en valeur son attractivité économique, la future région doit également être en mesure de proposer un cadre de vie, une offre de services et d'équipements à la hauteur des attentes et des besoins de ses populations actuelles et à venir.

Le soutien au développement économique, une politique volontariste de préservation du cadre de vie et le renforcement des solidarités entre les territoires permettront de nourrir un projet d'avenir mêlant idéal et ambition pour les habitants de la nouvelle région.

Adopté le 12 octobre 2015 à Pessac (33)
par les membres des CESER d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes

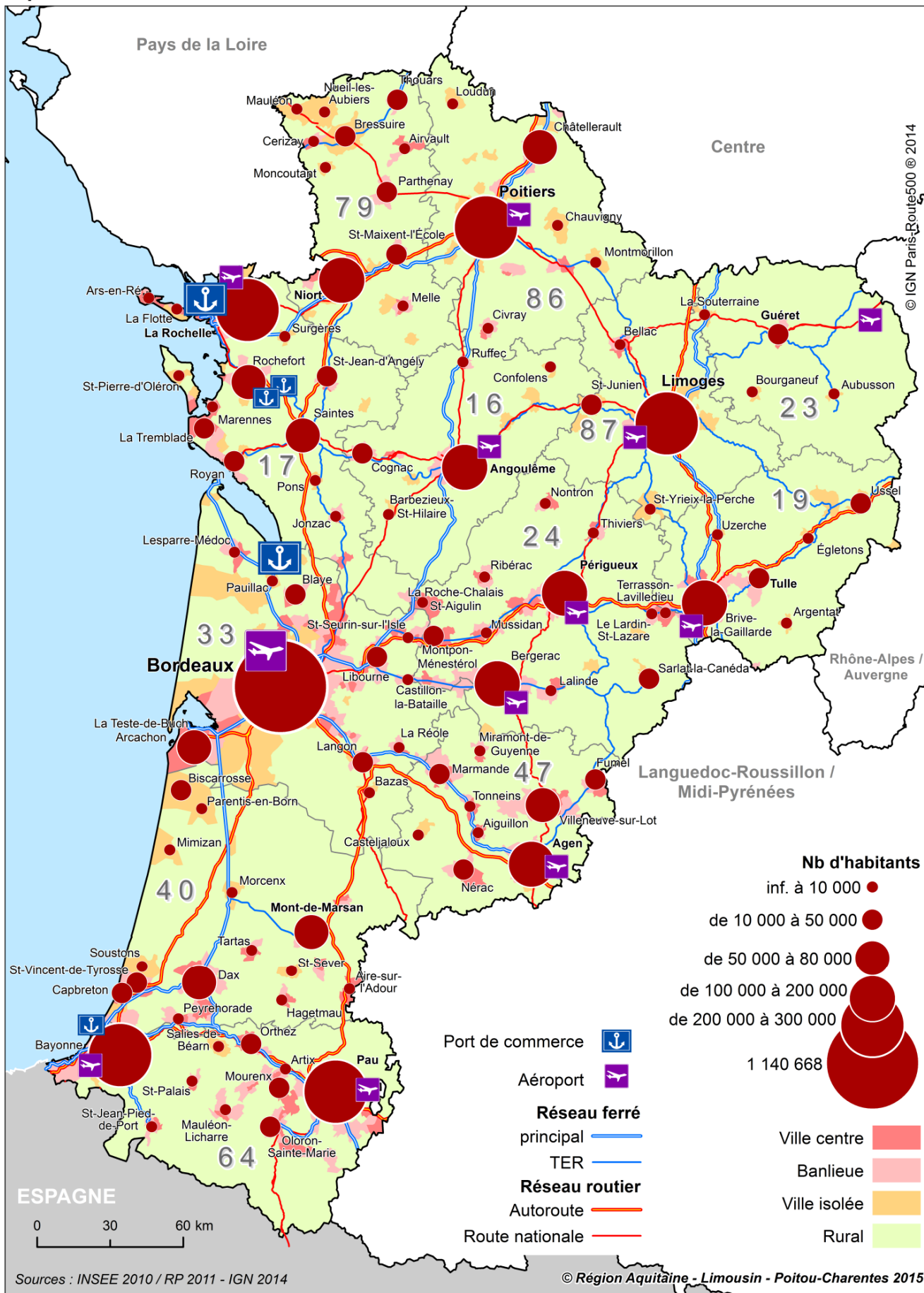
FICHE SIGNALÉTIQUE ET CARTE

DE LA GRANDE RÉGION

- Population (en milliers) : 5 867, soit 8.9% de la population nationale
- PIB régional (en milliards d'euros) : 157, soit 7.5% du PIB de la France
- La région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes sera la première région française et la troisième région européenne en surface agricole (4,2 millions d'hectares) ainsi que la première région forestière sur le plan national (3 millions d'hectares de surfaces boisées).
- La grande région pourra s'appuyer sur des filières d'excellence sur le plan industriel, aussi bien dans les domaines de l'industrie aéronautique-spatiale et de l'industrie pharmaceutique - para-chimique que dans les industries agroalimentaires, les industries manufacturières de luxe et dans une économie touristique forte.
- 400 000 établissements artisanaux, commerciaux et industriels maillent cette « grande région ».
- Sur le plan culturel, la future région sera la première région patrimoniale (hors Île-de-France).

Organisation territoriale de la Grande Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

Date d'édition : Octobre 2015



QUELLES FINALITÉS ?

La fusion des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes est bien plus qu'un simple changement d'échelle territoriale, c'est :

- un bouleversement du fonctionnement territorial, économique et social ;
- un changement dans les rapports entre les collectivités territoriales (au sein de la Région), entre les Régions et entre la Région et l'État, ...

Pour les membres du groupe Inter CESER, ces transformations sont certes porteuses de « risques » mais aussi de développements très importants, dès lors qu'elles s'appuient sur une véritable vision prospective et un projet de développement stratégique partagé.

Il appartient aux politiques et aux acteurs économiques et sociaux de créer les conditions favorables à la réussite de ce projet stratégique au bénéfice de l'ensemble du territoire régional et de ses habitants dans un cadre où les autres institutions, en particulier l'État, doivent continuer à jouer leur rôle en matière de solidarité et de réduction des inégalités.

Equilibres territoriaux

Sur un espace régional aussi vaste avec Bordeaux comme métropole ayant vocation à devenir millionnaire, le risque est de concentrer les activités et les services (avec ses conséquences induites : pollution, congestion de voies de communication, ...) et d'appauvrir, voire marginaliser, le reste du territoire, en particulier les zones en périphérie.

Pour éviter ces phénomènes, et faire en sorte que la fusion des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes soit porteuse d'**un développement équilibré des territoires**, il est essentiel de concevoir **une organisation de type « polycentrique »**⁷ associant le réseau urbain multipolaire de la région (aires urbaines⁸ et petites villes).

Cette organisation « polycentrique » nécessite de :

- construire des dynamiques territoriales fondées sur de nouveaux fonctionnements autour de pôles métropolitains d'équilibre et sur des complémentarités entre zones urbaines et zones rurales ;
- travailler aux échelles adaptées en construisant des communautés de projets ;
- déterminer une nouvelle forme d'organisation territoriale dans le cadre d'une nouvelle contractualisation régionale inter-collectivités prenant en compte le niveau infra-régional.

⁷ Système politique qui admet plusieurs centres de décision dans une même organisation.

⁸ L'Aquitaine compte 13 aires urbaines : Bordeaux, Bayonne, Pau, Agen, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, Dax, Mont-de-Marsan, Bergerac, La Teste de Buch, Libourne, Marmande et Arcachon. Le Limousin en compte 4 : Limoges, Brive-la-Gaillarde, Tulle et Guéret. Le Poitou-Charentes en compte 8 : Poitiers, La Rochelle, Angoulême, Niort, Châtelleraut, Saintes, Rochefort et Royan.

La fusion des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ne doit pas être source de nouvelles inégalités territoriales, en particulier au détriment des territoires excentrés.

Le projet stratégique doit **comporter un volet concernant l'aménagement et l'accessibilité territoriale**, pour compenser la taille de la région avec des réseaux unissant les territoires entre eux.

Ce volet porterait à la fois sur :

- la réalisation des infrastructures prioritaires et la mise en œuvre des politiques de transport et de mobilité durables nécessaires pour assurer des temps de transport et d'accès supportables en tout point du territoire ;
- l'aménagement numérique du territoire en THD (Très Haut Débit) pour éviter une nouvelle fracture numérique et généraliser l'usage des Technologies d'Information et de Communication (TIC).

De même, cette fusion ne doit pas être facteur d'une détérioration de **l'accès aux services publics pour les territoires** les plus éloignés des centres de décision ou en bordure des limites territoriales ; une approche équitable de la santé doit notamment être promue.

Dans ce cadre, les nouvelles capacités numériques sont à mettre à profit pour moderniser les services publics, leur l'accès pour les populations et créer de nouveaux services (santé, éducation, télétravail,...).

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Construire un schéma régional d'organisation et d'accessibilité des services publics sur le territoire sous forme de convention ou de contrat liant l'État, la Région, les Départements, les Agglomérations et les intercommunalités ;
- Elaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) intégrant des équipements de desserte dans une logique de maillage du territoire et veillant à une répartition équilibrée des services ;
- Déterminer à l'échelle de la nouvelle région, une Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique du Territoire (SCORAN), en cohérence avec les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) ;
- Créer dans le cadre de la SCORAN, un outil de pilotage régional associant l'État, la Région, les Départements et Agglomérations pour assurer la cohérence et le suivi du déploiement du THD sur le territoire tout en poursuivant le déploiement d'une couverture réseau haut débit (HD) mettant fin aux zones blanches ;...

Solidarités territoriales et coopérations interrégionales

Le redimensionnement géographique de la Région doit avoir pour effet de **créer de nouvelles solidarités territoriales** (en interne au sein de la région et en externe avec les régions voisines). Il faut pour cela s'affranchir des anciennes limites administratives et faire en sorte de créer de nouvelles légitimités (changer les rôles et coopérations existantes), en croisant les compétences, les projets innovants et savoir-faire des administrations régionales pour une plus grande efficacité des politiques publiques sur le territoire.

Ces solidarités sont à la fois territoriales et sociales avec pour objectif de corriger ou compenser les déséquilibres entre les zones dites « productives » et « non productives » et de viser **une équité territoriale dans l'application des politiques publiques**.

Une telle démarche implique de la part de la Région et des autres collectivités territoriales au sein de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes de s'accorder sur le rôle de chacun et de co-construire des contrats de solidarité territoriale.

Le groupe de travail propose pour cela de :

- poursuivre à l'échelle de la nouvelle région une contractualisation définissant une nouvelle organisation territoriale de proximité.
- mettre en place une meilleure représentation de l'administration régionale de proximité, à l'exemple des animateurs culturels et des Assistants Technico Pédagogiques Régionaux (ATPR) mis en place par le Conseil régional Poitou-Charentes dans les lycées ;
- et déterminer les modalités de poursuite et d'harmonisation des politiques régionales Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes avec un accompagnement spécifique dans les 3 régions, dans une temporalité adaptée. En la matière, les membres du groupe rappellent leur attachement aux politiques de soutien à la vie associative. A titre d'exemple, en Limousin, plus de 600 emplois associatifs ont été co-financés sur une période de 5 ans renouvelables.

Les liens et partenariats unissant les 3 Régions aux Régions voisines sont multiples (individuellement ou collectivement). Ces coopérations sont à développer dès lors qu'elles ont du sens et qu'elles sont porteuses de valeurs ajoutées et de solidarités pour les projets et l'attractivité de la future région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

Le projet stratégique de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes devra **prendre en compte ces synergies interrégionales**, leur donner les moyens d'exister, de se développer et faire en sorte de les utiliser au bénéfice de l'ensemble des territoires.

2 domaines prioritaires sont à prendre en la matière avec une ambition partagée :

- l'enseignement supérieur et la recherche avec la Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) Centre, Limousin, Poitou-Charentes et la ComUE Aquitaine qui viendront renforcer le potentiel régional d'enseignement supérieur et de recherche ;
- les politiques européennes et les fonds structurels européens dans le cadre des programmes européens 2015-2020.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Déterminer une nouvelle forme d'organisation territoriale dans le cadre d'une nouvelle contractualisation régionale inter-collectivités prenant en compte le niveau infra-régional ;
- Concevoir une contractualisation définissant une nouvelle organisation territoriale de proximité prenant en compte les organismes représentatifs de la société civile ;
- Maintenir et développer les coopérations existantes entre les Universités et Laboratoires dans le cadre des 2 ComUE Aquitaine et Centre, Limousin, Poitou-Charentes ainsi qu'avec les Régions limitrophes dans l'objectif d'élargir les territoires de compétence de ces pôles universitaires ;
- Donner de nouvelles ambitions européennes et transnationales aux projets de coopération interrégionaux en s'appuyant sur les liens et partenariats existants dans les 3 régions ;...

Complémentarités territoriales Etat / Région

Le projet de Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) adopté le 16 juillet dernier redistribue les compétences des collectivités et tend à réduire le « socle » départemental au profit des Régions et des intercommunalités. Dans le même temps, il positionne le département comme la circonscription pour l'administration déconcentrée de l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier en matière de sécurité et de solidarité.

Cette réforme ne doit être synonyme ni d'un affaiblissement du rôle de l'État dans l'exercice de ses compétences régaliennes, ni d'une « forme de recentralisation » des services territoriaux de l'État, mais au contraire, d'une **mise en cohérence des politiques publiques sur le territoire**, en particulier pour lutter contre les discriminations territoriales, économiques et sociales.

Cet enjeu implique tout d'abord de concevoir **une organisation territoriale des services de l'État respectant les équilibres territoriaux** au sein des 3 régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Il s'agit non seulement de maintenir les services et les emplois publics dans les territoires, mais aussi de les répartir de manière équilibrée.

Il nécessite ensuite pour la Région de développer **un nouveau mode de gouvernance et de contractualisation** avec l'État pour :

- organiser la manière dont l'État, la Région et les autres collectivités territoriales vont exercer leurs compétences ;
- déterminer des chefs de file comme le prévoit la Loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM) afin de définir les responsabilités entre les acteurs, et entre le niveau régional et le local ;
- permettre une meilleure articulation et cohérence des politiques publiques régionales sur l'ensemble du territoire en lien avec la Conférence Territoriale de l'Action

Publique (CTAP)⁹.

Il pose enfin la question de **la refonte de la fiscalité locale** pour doter la Région d'une plus grande autonomie financière et veiller à **une répartition équilibrée des moyens financiers** entre les collectivités.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Redéfinir et revoir la répartition des compétences sur le territoire entre les collectivités territoriales (chefs de file par grande politique, blocs de compétences,...) ;
- Déterminer une nouvelle forme d'organisation territoriale dans le cadre d'une nouvelle contractualisation régionale inter-collectivités prenant en compte le niveau infra-régional ;...

Accompagnement aux changements

Alors que le sentiment d'appartenance peine encore à exister au sein des 3 régions actuelles, les risques de corporatisme voire de rejets identitaires sont importants à l'échelle de la nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, la plus grande de France en terme de superficie.

Il est essentiel pour construire un véritable projet stratégique régional partagé **d'accompagner aux changements les acteurs et l'ensemble des populations concernées.**

Cet accompagnement porte à la fois sur :

- les modalités et conditions de poursuite des politiques régionales au bénéfice de la nouvelle région ;
- la prise en compte des différentes identités et spécificités territoriales, qui sont une véritable richesse et une source d'attractivité pour la nouvelle région;
- la construction de nouvelles dynamiques de coopérations et de solidarités territoriales. Celles autour de la « maritimité » et de l'ouverture vers la façade atlantique avec ses spécificités géographiques, économiques et sociales, ainsi que ses problématiques communes sont essentielles.

De même, aujourd'hui encore, les Régions et les élus régionaux souffrent d'un déficit de visibilité lié notamment à la nature et aux missions de la collectivité.

Il y a un besoin de créer des liens plus étroits et de proximité entre la population, les élus et l'administration régionale, de construire « un sentiment d'appartenance », besoin renforcé dans une région très vaste.

⁹ La Loi Maptam instaure les conférences territoriales de l'action publique (CTAP) (article 4). Créée au niveau régional, et présidée par le président de région, la CTAP est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle rend des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences.

A cet égard, il sera nécessaire d'être attentif à sa dénomination qui devra faire sens pour l'ensemble des habitants.

A cet effet et pour aider à une reconnaissance de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, il serait nécessaire par exemple de mettre en place des élus régionaux référents de territoires (à l'exemple de ce qui se fait en Poitou-Charentes) en s'appuyant sur le maillage des intercommunalités urbaines et rurales.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Elaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) identifiant les spécificités territoriales de la région pour mener des politiques adaptées ;
- Revoir les politiques de communication en fonction du nouveau périmètre régional et de ses spécificités territoriales ;
- Sensibiliser, informer et communiquer auprès des populations et des acteurs socio-économiques pour développer le sentiment d'appartenance ;
- Mettre en place des élus régionaux référents de territoires en s'appuyant sur le maillage des intercommunalités urbaines et rurales ;...

Renforcement de la place de la société civile

La territorialisation de l'action publique appelle à une mobilisation des populations sur le plan local avec de **nouvelles formes de participation citoyenne** en lien avec les corps intermédiaires.

La société civile dans sa diversité doit **participer à l'équilibre et aux solidarités territoriales** au sein de la nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ainsi qu'à la prise en compte de l'ensemble des territoires aux niveaux régional, départemental et intercommunal.

Les Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER) sont au niveau régional, les partenaires du Conseil régional et de l'État pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques concernant leur région, ainsi que les programmes européens.

Par leur composition, leur histoire, leur culture du débat et de la synthèse, leur capacité à confronter les points de vue et à formuler des propositions, ils sont dans le cadre de la nouvelle Région, l'un des outils essentiels permettant de **faire remonter des préoccupations citoyennes, les besoins et d'enrichir le projet régional**. D'ores et déjà, la Loi NOTRe confie au CESER une nouvelle mission dans l'évaluation et le suivi des politiques publiques régionales¹⁰.

¹⁰ Article 32 de la Loi NOTRe : « Le CESER a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Intégrer le CESER aux futures CTAP ;
- Élargir la possibilité de saisine et/ou de consultation du CESER sur toute question d'échelle régionale ;
- Prévoir la présentation périodique devant le Conseil régional d'un rapport d'activités des travaux du CESER, suivie d'un débat des élus régionaux sur la mise en œuvre des préconisations ;
- Consulter le CESER en amont de la rédaction du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et rétablir un comité de suivi, intégrant la participation du CESER ;...

Qualité de vie sur le territoire

La notion de qualité de vie ou de bien être des individus¹¹ est une approche complémentaire à l'appréciation classique du développement des territoires (notamment par le PIB) qu'il est essentiel de prendre en compte dans les finalités du futur Projet stratégique de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

A l'échelle des territoires cela traduit **un véritable enjeu quant à leur attractivité**. En effet, au-delà de leur capacité à démontrer des attraits notamment économiques et sociaux, ces territoires doivent également être en mesure de proposer un cadre de vie (environnement, logement, ...) et une offre de services (équité territoriale et accès facilité en matière d'éducation, de culture, de santé, de loisirs, ...) et d'équipements (scolaires, transports, numérique, ...) à la hauteur des attentes de leurs populations actuelles et à venir.

Plus qu'un levier de communication, la preuve de la qualité de vie est en ce sens amenée à devenir **un argument de poids dans les démarches de valorisation des territoires**.

Ainsi, la notion d'attractivité apparaît de plus en plus souvent dans les prises de positions et les préoccupations des élus locaux, des agences de développement, des clusters, des entreprises et des populations. Son observation apporte par ailleurs, une nouvelle clé de lecture dans l'évaluation et le pilotage des politiques publiques territoriales.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Promouvoir un indice de « qualité de vie » ou de « bien-être » pour contrebalancer l'analyse du seul PIB ;
- Intégrer cet indice dans les critères d'évaluation des politiques publiques ;...



¹¹ Un groupe de chercheurs de la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers a proposé une évaluation du bien-être dans les régions françaises. La Région Poitou-Charentes a prolongé ces travaux pour élaborer un Indicateur de Bien Être Régional (IBER), complémentaire au PIB.

Un groupe d'experts (auquel le CESER a été associé) a proposé de retenir 4 dimensions pour composer l'IBER : l'économique, le social, l'environnement, la culture et la vie collective. Chacune des 4 dimensions contribue de manière équivalente à l'indice composite final. Pour chacune des quatre dimensions, entre 7 et 10 indicateurs ont été retenus.

L'Insee a par ailleurs, publié ses propres travaux qui, à travers 27 indicateurs compilés, permettent d'aboutir à « une approche de la qualité de vie dans les territoires ».

QUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

POUR UNE REGION ATTRACTIVE ET APTE A REpondre AUX BESOINS DE SES HABITANTS QUEL DEVELOPPEMENT DURABLE : QUELS ENJEUX ET QUELLES ORIENTATIONS ?

La fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes doit être l'opportunité de promouvoir un développement durable répondant aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des habitants sur l'ensemble du territoire tout en renforçant son attractivité et son dynamisme.

Les réflexions engagées ont pour objet de parvenir à un diagnostic partagé sur les enjeux ressortant des travaux déjà menés à divers titres par les trois CESER sur le champ couvert par le développement durable :

- quel projet économique développer et par quelles voies ?
- quel développement personnel offrir aux habitants de la nouvelle région ?
- quelle politique environnementale pour préserver durablement richesses et ressources naturelles ?

Sur ces questionnements, deux axes ont été définis :

- les enjeux communs aux trois régions ;
- les spécificités propres à une région, dont certaines pourraient être étendues à la grande région.

Les enjeux communs aux trois régions

L'enjeu majeur de la nouvelle région doit être de **parvenir à un développement équilibré du territoire** à la fois par le rôle d'entraînement et de diffusion imparti à la Métropole mais aussi par l'engagement d'actions et de moyens de nature à favoriser l'essor des zones les plus fragiles en Limousin, en Poitou-Charentes et en Aquitaine. C'est à ce prix que les risques d'exclusion pourront être écartés et que **les impératifs de cohésion, de solidarité et d'inclusion seront assurés.**

Un impératif majeur apparaît comme devant être prioritairement pris en compte dans les politiques qui seront menées dans le cadre de la grande région :

- **Améliorer l'accessibilité, la mobilité durable, la gestion raisonnée et équilibrée de l'espace**

Il s'agit d'un enjeu primordial pour la plus grande région de France aux territoires diversifiés, avec une zone littorale très attractive, de vastes zones rurales, des

zones de montagne à fort potentiel, une métropole et 10 aires urbaines de plus de 100 000 habitants.

Les infrastructures et les modes de transports à mettre en œuvre pour assurer l'accessibilité de l'ensemble régional seront des éléments déterminants pour l'aménagement équilibré du territoire¹².

Le rôle du numérique sera également majeur dans toutes ses composantes :

- les infrastructures et réseaux, avec un impératif de couverture du territoire par le très haut débit (principalement optique, sans exclure d'autres technologies) et la garantie d'un haut débit fixe et mobile de qualité pour tous) ;
- une offre compétitive pour les entreprises sur l'ensemble du territoire ;
- le développement des usages dans des domaines ciblés (santé, formation/éducation, travail, culture, sport) ;
- L'appropriation par tous de l'espace numérique.

La coopération entre les structures existantes au niveau des trois régions et de leurs départements devra permettre l'articulation de la démarche publique autour d'une structure unique régionale pour équiper le nouveau territoire en très haut débit.

➤ Quel projet économique développer et par quelles voies ?

- **Soutenir et développer la recherche et l'innovation dans une logique de continuum et de mise en réseau :**
 - Organiser l'appui aux filières d'excellence universitaires et favoriser la recherche, en veillant à y associer l'ensemble du territoire ;
 - Favoriser la promotion de l'innovation dans toutes ses dimensions.
- **Renforcer les complémentarités et transversalités des secteurs économiques moteurs présents dans les trois régions** pour organiser la collaboration des territoires, notamment à travers les actions de valorisation et de développement des pôles et clusters. L'enjeu porte tout particulièrement sur :
 - Les secteurs de haute technologie, appuyés sur l'aéronautique, le laser, le numérique, l'économie maritime, l'image et la bande dessinée... ;
 - Les secteurs actifs pour la dynamique du territoire comme le tourisme, la filière bois, l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire.
- **Renforcer les coopérations interrégionales en confortant les coopérations de proximité, associant toutes les périphéries dans tous les domaines :**
 - sur des logiques sectorielles pour l'industrie (pôles de compétitivité aéronautique, agriculture et agro-alimentaire, bois, matériaux, éco et

¹² Questions développées par le groupe de travail consacré à l'aménagement du territoire.

biotechnologies, laser, électronique/optique, céramique) et les universités (Communautés d'Universités et d'Etablissements – COMUE – Aquitaine et Centre Limousin Poitou-Charentes) ;

- ou dans des approches territoriales.

- **Soutenir et accompagner les TPE-PME dans leur évolution structurelle**, permettre l'appropriation par les entreprises de la culture numérique en favorisant l'accès des PME aux marchés, favoriser l'émergence des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire).
- **Elaborer une politique régionale exemplaire et innovante en faveur de la création d'entreprises pour accroître l'attractivité économique de l'ensemble du territoire.**
- **Développer l'ouverture de la région à l'international**, en s'appuyant sur les domaines universitaires et de recherche d'excellence et sur les filières de pointe telles que l'agriculture, l'agroalimentaire, la sylviculture, l'aéronautique, l'industrie du luxe, le patrimoine matériel et immatériel (dont culturel et artistique), l'artisanat (d'art notamment).
- **Favoriser le développement de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)** à partir de traditions ancrées et de dynamiques fortes (coopératives, mutuelles, associations et fondations).
- **Développer l'agriculture et le secteur agro-alimentaire**
L'agriculture et l'agroalimentaire constitueront les secteurs économiques les plus importants de la nouvelle région, qui sera la première en Europe dans ces domaines. Leur valorisation doit donc constituer une priorité, tant pour l'économie régionale globale que pour les territoires ruraux. Les défis de l'agriculture pour les années à venir seront l'accès à l'innovation dans toutes les filières de l'amont à l'aval, ainsi que le renouvellement, la transmission et l'adaptation des outils de production aux nouvelles évolutions économiques et environnementales.
- **S'inscrire dans la dynamique de la stratégie maritime atlantique**, pour revitaliser l'économie marine et maritime vers une croissance durable tout en préservant l'environnement et l'équilibre écologique de l'océan Atlantique. L'enjeu est de valoriser la coopération entre tous les acteurs pour développer les activités traditionnelles (pêche, aquaculture, tourisme, transport maritime) et les activités émergentes (énergies marines, biotechnologies marines...), d'améliorer l'éducation et la formation dans ces filières et la recherche océanique, afin de mieux évaluer les incidences du changement climatique.

➤ **Quel développement personnel offrir aux habitants de la nouvelle région ?**

- **Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie, promouvoir l'emploi.**

Satisfaire aux besoins de développement personnel des habitants de la grande région impose de répondre à de multiples enjeux dont ceux, essentiels, liés à l'éducation, l'orientation, la formation et l'emploi. Dans ces domaines plus que dans tout autre, il importe de promouvoir les actions engagées dans les 3 régions en assurant leur articulation et leur coordination avec, notamment, pour objectif :

- **En matière d'éducation**, de garantir à chaque jeune l'acquisition d'un socle de compétences et de réduire le décrochage scolaire par la création de dispositifs innovants dans les établissements scolaires. Des initiatives particulières devront être prises dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, à l'image des démarches exemplaires menées dans les territoires.
- **En matière de formation**, d'assurer l'accès à la qualification et de lutter contre les inégalités des citoyens face à l'offre de formation. Ceci implique notamment :
 - de conjuguer la qualité des formations et une proximité territoriale pertinente,
 - de développer de nouvelles formes d'accès à la formation, notamment numériques, tout au long de la vie,
 - de progresser dans la prospective des métiers et besoins de formation,
 - de faciliter l'adaptation des salariés aux mutations des métiers et des compétences en lien avec la nouvelle économie.
- **En matière d'orientation**, de favoriser les conditions d'orientation choisie et d'évolution des choix et d'améliorer les conditions d'accès à la formation et à la qualification tout au long de la vie des jeunes, demandeurs d'emplois et actifs en recherche d'une nouvelle orientation ;
- **En matière d'emploi**, de faire de l'accès et du maintien dans l'emploi une priorité absolue. Cela passe notamment par :
 - l'accompagnement à l'insertion des jeunes dans l'emploi durable ;
 - l'attention portée à la qualité de l'emploi ;
 - la lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes (origine et genre).

➤ **Quelle politique environnementale pour préserver durablement richesses et ressources naturelles ?**

- **Lutter contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique :**
 - Favoriser la transition vers une économie généralisée à faible émission de carbone impose de mettre en œuvre des incitations fortes dans les domaines essentiels que sont :
 - la rénovation énergétique des bâtiments, et tout particulièrement des logements, qui constitue un enjeu majeur notamment dans le parc ancien ;
 - la mobilité durable ;
 - le soutien à la R&D, avec notamment le développement des pôles de compétitivité et clusters sur les énergies renouvelables ;
 - le soutien des actions engagées pour l'économie circulaire, incluant notamment celles en matière de gestion et de valorisation des déchets ;
 - les actions de sensibilisation, d'information et de formation.
 - Mettre en place des actions et des moyens de prévention des risques naturels ;
 - Acquérir la culture du risque et conserver la mémoire du passé ;
 - Développer la connaissance, l'information, et l'anticipation, qui constituent des éléments de base en vue de promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques.
- **Préserver des continuités écologiques, protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources**, suppose de mener une politique volontariste de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de poursuivre une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques en orientant les aides vers des pratiques respectueuses de l'environnement, de renforcer la connaissance et d'assurer la préservation de la biodiversité. Cela passe notamment par l'adoption d'un Schéma régional de cohérence écologique ambitieux.

Les spécificités territoriales

Au-delà de leurs enjeux communs, les trois régions constituent des territoires porteurs de dynamiques, d'atouts et d'enjeux divers qu'il convient de prendre en compte. Certaines spécificités ont vocation à être préservées, et parfois même partagées pour être étendues à l'ensemble du territoire. Certains points de vigilance méritent par ailleurs de recueillir une attention particulière. Ces particularités territoriales, sources de connaissances et d'expériences, constituent une opportunité d'enrichissement pour le territoire.

➤ LIMOUSIN :

- La Région mène une politique volontariste en matière de sport/culture/jeunesse et de soutien au secteur associatif : politique de gratuité des livres en lycées, co-financement de plus de 600 emplois associatifs (à noter : fortes inquiétudes liées aux baisses des subventions), mise en place d'un Conseil régional des jeunes...
- Les Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV) sont très bien représentées sur le territoire du Limousin, qui compte 46 entreprises labellisées EPV (arts de la table, architecture et patrimoine, décoration, mode et beauté, gastronomie...). La Haute-Vienne compte 42 EPV, contre une moyenne française de 11 EPV par département. Les Entreprises du Patrimoine Vivant représentent 1425 salariés en Limousin dont 1257 en Haute-Vienne, soit 88 %.
- Enjeu particulièrement important sur ce territoire, la « Silver économie » a déjà commencé à se développer avec l'« Autonom Lab », l'institut de formation à la rééducation à Limoges...
- Le Limousin dispose de 2 pôles de compétitivité (le Pôle Européen de la céramique et le Pôle Elopsys en matière de hautes technologies) et de 4 pôles de compétitivité en coopération (Cancer bio santé, VIAMECA, Viandes et Produits Carnés, Sciences et systèmes de l'énergie électrique).
- En matière de coopérations interrégionales, la Région est investie dans la politique du Massif central (avec les régions Auvergne, Midi-Pyrénées, Languedoc, Bourgogne et Rhône-Alpes) et la COMUE Centre-Val de Loire / Limousin / Poitou-Charentes.

➤ POITOU-CHARENTES :

- La politique en matière de dialogue social territorial est particulièrement développée dans la Région, qui dispose d'un Institut du Dialogue Social Territorial (IDST), d'un diplôme universitaire dédié et d'une structure d'animation du dialogue social territorial, le Carrefour de l'Innovation Sociale du Travail et de l'Emploi (CISTE).
- La Région accorde également une grande importance aux Groupements d'employeurs, qui participent activement au développement de l'économie locale et de l'emploi. Un Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs (CRGE) est d'ailleurs présent sur son territoire.
- L'Economie Sociale et Solidaire est également très présente sur le territoire. Le Poitou-Charentes se place en deuxième place des régions françaises pour le poids des effectifs salariés de l'ESS dans l'économie régionale, après la Bretagne. La ville de Niort s'est notamment imposée comme la capitale française des mutuelles.
- Par ailleurs, la région dispose de nombreux dispositifs d'aides publiques et de structures en faveur de l'innovation, de la création d'entreprises et du développement économique territorial (Agence Régionale de l'Innovation – ARI -, Agence PME, le dispositif Bourse Régionale Désir d'Entreprendre – BRDE).
- La Région a mis en place des personnels régionaux spécifiques : animateurs culturels dans les lycées, conseillers techniques en insertion pour

l'apprentissage...

- Le Poitou-Charentes est reconnu, notamment, pour son pôle Image / Magélis à Angoulême et pour son pôle touristique de taille internationale, le Futuroscope.
- Il existe de nombreux sites touristiques majeurs de renommée nationale voire internationale sur le territoire picto-charentais : le Futuroscope, l'Île de Ré-La Rochelle, le Marais poitevin, le Zoo de la Palmyre, l'Aquarium de La Rochelle, etc.
- Au croisement de la culture et du tourisme, la Région met en place les « Nuits Romanes », qui associent la découverte du patrimoine roman très riche sur ce territoire et la diffusion de spectacles vivants dont l'accès est entièrement gratuit.
- Le territoire ne dispose pas de pôles de compétitivité mais accueille de nombreux clusters (emballages, éco-habitat, TIC, nutrition-santé, images et son).
- Le territoire régional revêt un caractère agricole manifeste car les terres agricoles représentent 68% de la surface totale.
- Les activités maritimes (ostréiculture, plaisance, tourisme littoral...) sont particulièrement développées sur le territoire.
- Le 1er secteur industriel en termes d'emplois salariés, de valeur ajoutée et d'exportations, en Poitou-Charentes, est l'industrie agro-alimentaire.
- Poitou-Charentes a fait de la croissance verte une de ses priorités. Elle dispose, notamment, d'un Pôle des Eco-industries, d'une Agence Régionale pour les Travaux d'Économie d'Énergie (ARTEE), d'une Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC), d'un Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) ainsi que de nombreuses associations de protection de la nature.

➤ **AQUITAINE :**

- L'Aquitaine compte 5 pôles de compétitivité (« Aerospace Valley » pour l'aéronautique et spatial, agriculture et agro-industrie avec « Agri Sud-Ouest », filière forêt-bois-papier avec « Xylofutur », « Avenia » pour les géosciences, pôle de compétitivité photonique « Route des lasers ») et de nombreux clusters.
- La Région connaît un fort taux d'investissement en recherche et développement, elle accueille deux pôles universitaires particulièrement importants, Bordeaux et Pau et a créé une Agence de Développement et Innovation intégrée (ADI).
- La politique économique de la Région est organisée à travers des feuilles de route sectorielles (exemple : aéronautique) ou transversales (exemple : ETI).
- La présence d'une activité de Défense (industrielle et d'établissements militaires) structurante, notamment par le développement dual induit, doit être soulignée.

- Comme le Poitou-Charentes, le territoire aquitain est particulièrement marqué par les activités liées au littoral et au tourisme atlantique. Le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain réunit les services de l'Etat et les collectivités territoriales de la côte aquitaine ; il constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux.
- Comme le Poitou-Charentes et le Limousin, l'Aquitaine est particulièrement vulnérable face au changement climatique (cette problématique a fait l'objet d'un rapport commandé par la Région Aquitaine – le rapport Le Treut) et aux risques naturels.
- De nombreux espaces protégés ont été créés sur le territoire (13 réserves naturelles) ainsi qu'une Agence Régionale pour la Biodiversité.
- La Région compte un massif montagneux important (les Pyrénées), elle est impliquée dans la gestion interrégionale du massif des Pyrénées (en coopération avec Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) et du Parc National.
- En matière de coopération, elle mène une collaboration active dans le cadre de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi, structurée autour du GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) associant l'Aquitaine et la Communauté autonome du Pays Basque.

Réussir le grand enjeu d'une nouvelle région attractive et apte à répondre aux besoins de ses habitants, grâce à :

- un territoire aisément accessible et bénéficiant d'une gestion raisonnée et équilibrée de l'espace ;
- un développement économique axé sur la mise en valeur des atouts déjà présents tant dans les domaines de la Recherche et de l'Innovation que dans les secteurs industriels, agricoles, touristiques... ;
- la satisfaction des besoins de développement personnel des habitants par l'investissement dans les domaines essentiels que sont l'éducation, l'orientation, la formation et l'emploi ;
- une politique environnementale ambitieuse avec la lutte contre le changement climatique, l'accélération de la transition énergétique, la préservation et la restauration de la biodiversité ;
- des initiatives et actions spécifiques à prendre en compte dans chacune des régions Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine.



QUEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA NOUVELLE REGION : QUELS ENJEUX ET QUELLES ORIENTATIONS ?

L'intégration de trois régions et, au-delà, de territoires aux spécificités parfois marquées, au sein d'un même ensemble régional – le plus vaste de France – constitue un véritable défi en termes d'aménagement du territoire : comment, au sein de ce nouvel espace, promouvoir un aménagement équilibré et durable, au service de l'ensemble des habitants et de l'attractivité des territoires ?

Le regroupement des régions pourrait en effet déboucher sur un renforcement de la métropolisation de l'agglomération bordelaise, qui tend déjà à concentrer une part importante des activités et de la population, au détriment des territoires plus éloignés. Si la métropole peut participer, par son rôle d'entraînement et de diffusion, au développement territorial, elle est toutefois porteuse de nombreux risques : congestion de la métropole, « oubli » relatif ou total des autres territoires... De plus, le développement des territoires ne doit pas seulement s'apprécier à l'aune de critères économiques, mais aussi de critères humains, sociaux ou environnementaux.

Il appartiendra à la future Région de définir les conditions d'un aménagement du territoire porteur de développement économique, de cohésion et de solidarité territoriales, ainsi que d'ambition et de rêve pour les habitants. Trois principales priorités ont été identifiées pour répondre à ces enjeux :

1. Créer les conditions d'un développement équilibré et durable des territoires ;
2. Garantir la cohésion et la solidarité des territoires ;
3. Favoriser l'intégration de la nouvelle région dans son environnement interrégional et européen.

Créer les conditions d'un développement équilibré et durable des territoires

Si le développement d'un territoire repose avant tout sur ses différents acteurs, le rôle de la future Région sera de créer les conditions qui y soient favorables, à travers un certain nombre de priorités :

- **Plutôt que d'opposer métropole et espaces ruraux, promouvoir un développement multipolaire.**

L'objectif est de structurer et de s'appuyer sur un réseau de villes moyennes, susceptibles d'irriguer et de dynamiser les territoires qui les entourent. Cette démarche pourrait être reproduite à l'échelle des bassins de vie, à travers un réseau de pôles structurants intermédiaires.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Contractualiser avec les différents niveaux de territoires, des grandes agglomérations jusqu'aux bassins de vie moins peuplés : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, villes moyennes, bourgs structurants... ;
- Elaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) à l'échelle de la nouvelle région.

- **Développer la couverture très haut-débit sur l'ensemble du territoire** : facteur d'intégration territoriale, l'aménagement numérique des territoires est indispensable pour renforcer la compétitivité économique et l'attractivité locale, développer l'accès aux usages de demain, ou encore améliorer la qualité des services aux citoyens.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Développer la couverture numérique du territoire par la généralisation, à l'échelle du nouveau périmètre régional, des Réseaux d'Initiative Publique (DORSAL en Limousin), en s'assurant de la coordination régionale des initiatives et des financements;
- Favoriser l'appropriation par l'ensemble de la population des technologies de l'information et de la communication ;
- Accompagner la création et la structuration de Tiers Lieux (Fablab, espaces de travail partagés...), nouveaux espaces d'innovation économique et sociale.

- **Conforter le maillage territorial de l'offre de formation**, dans toutes ses composantes (scolaire, universitaire, apprentissage, alternance, formation tout au long de la vie...), dans une perspective d'aménagement et de développement du territoire. Un équilibre devra être recherché entre la logique de couverture de l'ensemble du territoire par une offre de formation polyvalente initiale et continue et la logique de structuration en pôles de compétences spécialisés.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Mise en cohérence des plans régionaux de développement des formations, dans une perspective d'équilibre entre maillage territorial et constitution de pôles d'excellence ;
- Veiller à l'équilibre territorial, en s'appuyant sur les compétences développées dans les territoires et les besoins en formation ;
- Développer la réactivité de l'offre de formation, en adossant des structures souples à celles existantes.

- **Accompagner et soutenir le développement économique des territoires dans une logique de mise en réseau**, à travers, notamment :
- le développement des pôles de compétitivité et des filières d'excellence, l'aide à l'implantation de clusters¹³ ;
 - l'appui aux filières d'excellence universitaire et le soutien à la recherche ;

¹³ Réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et /ou une même filière.

- le soutien à une organisation régionale de fourniture et de sous-traitance, à l'économie circulaire, qui participent à la dynamique régionale ;
- le développement de nouvelles formes d'organisation des systèmes de production et de distribution, liés notamment au développement du numérique ou à l'évolution des attentes des producteurs et consommateurs (circuits courts par exemple).

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Fédérer les acteurs économiques et générer une dynamique collaborative par le développement et la structuration de filières à enjeux stratégiques pour la nouvelle région ;
- Prioriser les interventions régionales sur les filières stratégiques identifiées par les trois Régions, ainsi que sur d'autres filières d'excellence : agriculture, agroalimentaire, forêt...

➤ **S'appuyer sur la diversité et la richesse économique, sociale, culturelle ou environnementale des territoires de la nouvelle région :**

- La façade maritime, ouverte sur l'océan atlantique : s'il offre à la nouvelle région des atouts importants, à la fois d'un point de vue économique et environnemental, le littoral est soumis à des enjeux et à des pressions contradictoires : attractivité résidentielle et urbanisation d'une part, forte sensibilité environnementale et paysagère d'autre part.
- Les massifs montagneux : de par leurs caractéristiques particulières, ces territoires présentent des conditions de vie difficiles et des handicaps naturels pour l'agriculture et l'activité en général. Ils se caractérisent aussi par une richesse naturelle et patrimoniale qui impose des enjeux particuliers et contrastés de développement, mais aussi de protection.
- Les espaces ruraux qui, s'ils se sont profondément transformés depuis une vingtaine d'années, restent porteurs de forts enjeux qu'il convient de prendre en compte et/ou de valoriser : enjeux économiques (poids de l'agriculture, du tourisme ou de la forêt...), fonciers, sociaux (maintien des services) ou encore environnementaux (préservation des ressources naturelles). L'enjeu sera aussi d'adapter les actions à la diversité des territoires ruraux, dont les dynamiques sont loin d'être homogènes, mais dont les complémentarités et leur mise en cohérence sont autant d'atouts.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Adapter les actions régionales aux spécificités et à la diversité des territoires et rechercher des complémentarités entre territoires ;
- Promouvoir, par un cahier des charges homogène à l'échelle de la nouvelle région, un tourisme éco-responsable s'appuyant sur la richesse des territoires et les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ;
- Soutenir les PNR dans leur rôle de protection des espaces, de valorisation des territoires et de pédagogie ;
- Prévoir dans le SRADDET les outils réglementaires susceptibles de préserver les espaces agricoles et naturels : Etablissement Public Foncier Régional par exemple.

Garantir la cohésion et la solidarité territoriales

De la métropole bordelaise aux territoires ruraux éloignés, la nouvelle région rassemblera des espaces aux dynamiques territoriales très contrastées. Face au risque de « territoires à plusieurs vitesses », l'enjeu de la cohésion et de la solidarité territoriales est central.

➤ **Préserver les conditions d'un maintien des populations sur les territoires, en répondant à leurs besoins.** Cela suppose notamment de :

- garantir l'accès rapide des populations locales à une offre de services de première nécessité, en suscitant et en accompagnant le développement de l'économie de proximité ;
- préserver la richesse de la vie associative, culturelle et sportive, qui participe au dynamisme des territoires et au lien social : à cet égard, il conviendra d'être vigilant quant à l'évolution du soutien des collectivités publiques, et à son impact sur l'emploi.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Répondre aux besoins de soins et à leur accès pour les populations locales : soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires ;
- Soutenir les initiatives des territoires en matière d'animation culturelle, sportive ou environnementale : fonds d'aide aux initiatives culturelles, dispositif de soutien aux emplois associatifs...

➤ **Organiser une desserte harmonieuse des territoires.** L'enjeu sera pour la nouvelle Région, en lien avec ses partenaires, de s'inscrire dans une perspective d'irrigation, par une offre de transports adaptée et complémentaire, de l'ensemble des territoires. A défaut, il sera difficile de maintenir et développer une activité économique et sociale dans les espaces périphériques.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Organiser la desserte, par les modes de transports adaptés, de l'ensemble des territoires de la nouvelle région ;
- Garantir, au sein du futur SRADDET, la mise en cohérence et la complémentarité de l'offre de transports publics et de mobilité ;
- Renforcer la coordination entre autorités organisatrices de transports.

➤ **Susciter et accompagner les dynamiques territoriales :** le rôle des politiques territoriales, qui accompagnent les initiatives des territoires en faveur du développement économique, de l'emploi, des équipements et services à la population, doit être réaffirmé. Plusieurs enjeux apparaissent de ce point de vue prioritaires :

- le renforcement du soutien à l'ingénierie des territoires, et notamment des espaces ruraux, condition de l'émergence et du développement des initiatives locales ;
- la délimitation du champ des politiques territoriales : faut-il accompagner l'ensemble des territoires ou bien réserver ces dispositifs spécifiques aux territoires les plus en difficulté ?

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Rechercher de nouvelles formes de contractualisation entre la Région et les territoires, associant plus étroitement l'échelon local : favoriser la qualité de la consultation et de la concertation avec les territoires et la population ;
- Favoriser le décloisonnement et la coordination entre les différents partenaires qui interviennent sur un même territoire ;
- Renforcer le soutien à l'ingénierie des territoires ;
- Rechercher des solutions alternatives pour faciliter la reconversion des territoires ou filières en déclin ;
- Maintien des dispositifs régionaux d'aide à l'investissement des collectivités territoriales.

- **Inventer de nouvelles formes de gouvernance** : l'enjeu est de mieux prendre en compte les spécificités territoriales dans la définition et la mise en œuvre des politiques régionales, et ainsi éviter, pour le citoyen, le risque d'un éloignement de l'institution régionale.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Travailler aux échelles adaptées, en recherchant des relais intermédiaires entre Bordeaux, probable centre de décision de la nouvelle Région, et les bassins de vie.
- Faire émerger de nouvelles formes de participation, ou redynamiser les formes existantes, tels les Conseils de développement.

- **Développer le sentiment d'appartenance à la nouvelle région**, sans détruire l'attachement aux territoires existants. Au-delà des actions de promotion et de communication de la nouvelle collectivité régionale, la mise en œuvre d'actions communes, adaptées aux besoins des habitants et des territoires, est de nature à faire naître le sentiment d'appartenance à la nouvelle région, sans que cela ne soit incompatible avec l'attachement à des identités culturelles ou historiques plus locales.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Travailler à l'élaboration d'une marque « ombrelle » pour identifier le nouveau territoire, sans occulter les marques territoriales existantes ;
- Associer les citoyens à la construction de la nouvelle Région, pour susciter l'émergence d'un sentiment d'appartenance.

Favoriser l'intégration de la nouvelle région dans son environnement interrégional et européen

➤ Relier la nouvelle région aux réseaux européens de transports, à travers notamment :

- l'intégration au réseau européen à grande vitesse : mailler le territoire de la nouvelle région afin d'améliorer son attractivité. Au-delà du réseau à grande vitesse, le caractère structurant des liaisons *Intercités* (Trains d'Equilibre du Territoire) doit être réaffirmé ;
- le corridor atlantique, réseau européen de fret ferroviaire qui relie plus de dix régions de cinq pays européens ;
- le développement et la mise en réseau des ports de la façade atlantique, portes d'entrée sur le continent européen, ainsi que le renforcement de leurs relations avec l'arrière-pays.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Finalisation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (SEA), dans toutes ses branches : Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Hendaye, Limoges-Poitiers ;
- Veiller, dans le cadre du futur SRADDET, à l'équilibre des liaisons (routières, ferroviaires) Nord-Sud et Est-Ouest, ces dernières conditionnant notamment la cohésion infrarégionale ;
- Conforter les Trains d'Equilibre du Territoire, dont le caractère structurant doit être réaffirmé ;
- Favoriser la mise en cohérence des plates-formes aéroportuaires régionales.
- Organiser, dans le prochain SRADDET, les liaisons entre le corridor ferroviaire atlantique avec les ports d'une part, et les territoires de l'intérieur d'autre part.

➤ Conforter les coopérations interrégionales, à l'échelle nationale, européenne ou internationale

- développer et valoriser les coopérations interrégionales, en prenant en compte les collaborations existantes, y compris celles dont le périmètre ne correspond pas à celui de la future Région (exemple de la COMUE Limousin, Poitou-Charentes et Centre Val de Loire) ;
- inscrire la future région dans les politiques structurantes liées aux handicaps naturels.

Exemple : Programme opérationnel interrégional Massif des Pyrénées et Massif Central.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Création d'un Observatoire, adossé à la Région, des bonnes pratiques de coopération interrégionale.

➤ **Inscrire la nouvelle région dans les politiques européennes**

- assurer la présence et la représentation de la future grande région à Bruxelles afin de défendre ses intérêts auprès des institutions européennes ;
- harmoniser les politiques régionales futures vis à vis de l'Union européenne ;
- inscrire la future région dans les différents programmes de coopération européenne afin de défendre les intérêts régionaux et d'assurer un meilleur développement du territoire.

Exemple : espace atlantique transnational & le SUDOE sud-ouest Européen.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Promouvoir les coopérations interrégionales autour de la « Silver Economie » ;
- Illustrer, par des exemples concrets, l'intérêt de la participation de la nouvelle Région à des réseaux, à l'image du Réseau Transnational Atlantique pour ce qui concerne la Stratégie Atlantique.

Réussir le mariage malgré la diversité. Tel est le principal défi qui attend dans les prochaines années la nouvelle Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. La politique d'aménagement du territoire y aura toute sa part. A la condition que le soutien au développement économique s'accompagne d'une politique volontariste de mise en cohérence et de solidarité entre les territoires, il sera possible de créer les conditions d'un avenir porteur de rêve et d'ambition pour les habitants de la nouvelle région.



QUELLES GOUVERNANCES?

La Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes qui verra le jour en 2016 comptera sur son territoire une des 14 métropoles de France, Bordeaux et un ensemble de villes moyennes dont l'aire urbaine dépasse 100 000 habitants réparties sur l'ensemble du territoire. Elle devra ainsi s'organiser avec 12 départements, 252 établissements de coopération intercommunale (dont 58 de plus de 20 000 habitants), 4 505 communes, 1 communauté urbaine et 10 agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Cette organisation devra se construire avec des règles du jeu encore imprécises en termes de coopérations inter-collectivités, de fiscalité, d'organisation de la société civile, et de rôle et place des habitants dans les processus de participation à la vie publique.

Pour les CESER, il sera nécessaire de conforter un développement équilibré et organisé du territoire régional et de renouveler les gouvernances à 3 niveaux :

- avec et entre collectivités, Etat, Europe,
- avec les habitants et la société civile,
- au sein de l'institution régionale,

en y associant les agents territoriaux.

Clarifier le pilotage, la régulation entre les collectivités, l'État, l'Europe

La loi NOTRe¹⁴ adoptée en juillet 2015, redistribue les compétences des collectivités et conforte le rôle stratégique des régions en matière de développement économique et d'aides aux entreprises avec l'élaboration d'un schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)¹⁵, en matière d'aménagement du territoire avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)¹⁶ qui se substituera aux divers schémas régionaux existants dans ce domaine, en matière de transports¹⁷, de déchets¹⁸, de formation professionnelle, de gestion des lycées...

Ces compétences dévolues aux Régions (Conseils régionaux et Conseils économiques, sociaux et environnementaux), impliquent de travailler avec une très grande variété d'acteurs. La Région devra développer un mode de gouvernance favorisant les partenariats et renouveler le contrat avec les collectivités infra-régionales. Elle devra mettre en place des procédures ascendantes, partant des projets locaux élaborés par les intercommunalités urbaines et rurales, mais aussi par les Parcs naturels régionaux,

¹⁴ Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015.

¹⁵ Art 2 et 3 loi NOTRe.

¹⁶ Art 10 loi NOTRe.

¹⁷ Art 12 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 loi NOTRe.

¹⁸ Art 8 loi NOTRe.

les pôles territoriaux et autres espaces de projets comme les réseaux de villes, les pôles d'excellence... Ce principe vaut également pour les organisations de la société civile au niveau régional (les CESER) et au niveau intercommunal (les conseils de développement).

De nouveaux outils de gouvernance territoriale ont été ou vont se mettre en place ; ils ont vocation à permettre une répartition de l'exercice des compétences des collectivités et à favoriser la coordination des acteurs publics.

Ainsi, dans chaque Région, la conférence territoriale de l'action publique¹⁹ présidée par le Président du Conseil régional, les pôles d'équilibres territoriaux et ruraux²⁰, les pôles métropolitains seront des outils de concertation et de coordination des acteurs publics.

La conférence territoriale de l'action publique pourrait être le lieu de co-production d'un projet régional à condition qu'elle soit en capacité de prendre en compte les acteurs locaux (collectivités locales et société civile organisée). Le principe de co-production, régional-local et avec la société civile devrait également s'appliquer pour l'élaboration et l'évaluation des différents schémas prévus dans le projet de Loi NOTRe (Schéma régional de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- En conformité avec les compétences en matière de développement économique dévolues par la loi, la Région doit impulser des projets de développement et fédérer les acteurs, publics et privés pour mettre en œuvre ces projets ;
- Au titre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, la Région devra mettre en place des dispositifs permettant de compenser les inégalités de développement des territoires ;
- Poursuivre et développer les coopérations interrégionales ;
- Articuler les représentations de la société civile aux niveaux intercommunaux et régionaux (CESER, Conseils de développement et autres espaces participatifs).

¹⁹ La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) est prévue dans la Loi MAPTAM de 2014. La CTAP est présidée par le Président du Conseil régional et chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

²⁰ Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropole, ruraux ou non.

Renforcer la participation des habitants²¹ et de leurs organisations au sein de la société civile

➤ *Co-construire l'action publique avec les habitants*

Depuis de nombreuses années, les différents baromètres de la confiance politique enregistrent une augmentation très importante du nombre de personnes exprimant que leur parole n'est pas entendue par les responsables politiques. Mais dans le même temps, une grande majorité de Français dit s'intéresser à la politique et pense pouvoir changer la société par ses choix et ses actions²².

Le Pays traverse une crise de la démocratie représentative et une défiance envers les représentations politiques, socio-économiques, les médias, et globalement les institutions s'est installée.

Dans une région, la plus grande région de France en termes de superficie, l'ancrage des politiques régionales dans les territoires implique une plus grande association des citoyens ; Il ne suffit pas de solliciter leur expertise d'usage, il convient de les associer à des co-constructions de projets ou de politiques.

Pour autant, la participation citoyenne, efficace pour donner de l'élan et trouver de micro solutions, ne permet pas seule, de définir des politiques publiques. Elle doit être en lien avec l'expression des corps intermédiaires²³.

D'autre part, différentes études et analyses²⁴ mettent en évidence une augmentation de la pauvreté en France et dans les régions Aquitaine Limousin, Poitou-Charentes. Pour les CESER, il faut favoriser la participation effective des personnes en difficultés aux décisions qui les concernent, leur accès à la parole est une question clé d'un fonctionnement démocratique.

Faute d'encadrement national, et compte tenu de l'agrandissement de la taille des Régions, il sera nécessaire d'inventer des formes innovantes d'information, de consultation, d'implication et d'association des habitants au risque que la fusion des Régions se traduise par un nouvel éloignement entre élus et population.

²¹ Habitant au sens « personne qui habite, vit ordinairement en un lieu et qui y a sa résidence », à la différence du terme « citoyen » qui qualifie une personne ayant la nationalité française et jouissant de ses droits civils et politiques.

²² Sondage Acteurs Publics – 30 juin – <http://www.acteurspublics.com/2014/06/27/les-francais-veulent-plus-de-simplification-et-d-evaluation>.

²³ Alain Faure, Directeur de recherche au CNRS en science politique, PACTE – Institut d'études politiques – Université de Grenoble Alpes. Intervention au CESER Poitou-Charentes le 7 avril 2015.

²⁴ INSEE, Conseil national des luttes contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), Conseil d'analyse stratégique, associations caritatives et de solidarité

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Promouvoir l'éducation civique à tous les niveaux et pour tous les publics autant que possible ;
- Mettre en place, en lien avec les collectivités locales, un cadre favorable à l'expression et à la participation de ceux qui ne prennent jamais la parole. Donner la parole aux habitants par l'organisation de lieux de débat public type « forums d'expression libre » sur l'ensemble des territoires de la nouvelle région. Le programme "Territoires Hautement Citoyens", qui accompagne les collectivités territoriales dans l'expérimentation de formes de gouvernance ouvertes à l'aide d'outils originaux (chantiers participatifs, ateliers de rue, plateforme web de e-démocratie, groupes actions projets, budgets participatifs...) et le "Labo des initiatives citoyennes" (journées d'échanges pour accompagner l'émergence d'initiatives citoyennes) constituent des exemples intéressants sur lesquels s'appuyer pour mettre en place des gouvernances plus ouvertes et plus inclusives des habitants ;
- Libérer la créativité, accompagner les initiatives locales (via des appels à projets) et diffuser les résultats et enseignements des opérations exemplaires. Donner les moyens aux acteurs locaux et habitants de proposer des actions, de les mettre en œuvre, de les évaluer ;
- Mettre en œuvre des opérations « grand public » contribuant à créer un sentiment d'appartenance dans le respect de la diversité culturelle et des sentiments d'appartenance locaux : à titre d'exemple, prévoir une consultation publique sur le nom de la nouvelle région ;
- Mettre en place une action spécifique en direction des jeunes, public cible de la région compte tenu de sa compétence en matière d'éducation et de lycées.

➤ *S'appuyer sur la société civile organisée*²⁵

La territorialisation de l'action publique appelle à une mobilisation de proximité avec de nouvelles formes de gouvernance territoriale en lien avec les corps intermédiaires en mesure de « construire » une vision de l'action publique. Le dialogue social territorial est un moyen de concrétiser cette ambition.

La société civile participera à l'équilibre de la grande Région, à la création d'un sentiment d'appartenance et à la prise en compte de l'ensemble des territoires (en

²⁵ La société civile et ses organisations. Extrait de « La gouvernance territoriale et la société civile organisée » de P. Tassin, Président du CESER Champagne-Ardenne :

→ Société civile regroupe, de manière globale, les organisations syndicales, patronales, les ONG, les associations professionnelles ou non, les organisations caritatives, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale

→ Les corps intermédiaires désignent tous les groupes sociaux et humains qui créent une médiation entre les citoyens et les décideurs politiques

→ Les composantes de la société civile s'organisent en réseau, et les têtes de réseau s'organisent elles-mêmes en réseaux croisés pour devenir la société civile organisée (au niveau territorial et/ou national et/ou international)

→ Le CESE, les CESER, sont des institutions de la société civile organisée inscrites dans la Loi. Les conseils de développement, qui de par la loi se constituent librement, sont composés partiellement d'acteurs de la société civile organisée.

particulier les territoires périphériques), à travers ses différentes formes et niveaux d'organisation : intercommunal avec les conseils de développement, régional avec les CESER.

L'accompagnement et le soutien des réseaux associatifs et des bénévoles dans la future grande Région est indispensable pour permettre la continuité du dialogue territorial, en particulier pour le recueil et la prise en compte de la parole des personnes aujourd'hui en dehors de réseaux structurés (publics fragiles, personnes en situation de pauvreté, de précarité ou d'exclusion...). Par exemple, en Aquitaine, le CCRPA (conseil consultatif régional des personnes accueillies), constitué de représentants élus issus des 5 départements d'Aquitaine (une trentaine de personnes dans une situation de grande précarité et pauvreté) se réunit toutes les six semaines sur des thèmes choisis qui font l'objet d'avis envoyés au Préfet de région. De telles instances doivent non seulement être maintenues mais également associées au dialogue territorial.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Accompagner les organisations socioprofessionnelles, notamment associatives, coopératives, mutualistes... pour qu'elles se connaissent, s'organisent dans le cadre de la grande Région, et/ou en fonction de la constitution de pôles de compétences. Par exemple, les "rencontres MousTIC" est un dispositif permettant de susciter l'échange et le montage de projets collaboratifs entre des réseaux de divers secteurs d'activités. Le Forum régional des associations et fondations organisé en Rhône Alpes est également un exemple intéressant en matière de mise en réseau et de partage d'expériences.

Renouveler la gouvernance de l'institution régionale au service du projet

➤ *Co-construire un projet, définir des objectifs et se doter d'un système d'évaluation*

La fusion administrative engagée, la population et les acteurs devront se retrouver autour d'un projet et d'objectifs communs et partagés. Le Conseil régional devra afficher clairement des objectifs et les effets attendus des politiques qu'il compte mettre en œuvre.

Ce projet doit être co-construit avec les collectivités territoriales, la société civile et les habitants de la grande Région pour faire émerger une nouvelle identité régionale dans ses différentes composantes. Le projet devra également être évalué au regard de la situation économique, sociale et environnementale de la région, mission à laquelle la loi NOTRe convie les CESER²⁶.

²⁶ Art 32 loi NOTRe.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Favoriser l'innovation et l'expérimentation locale par le lancement d'« appels à projets » ou « appels à manifestation d'intérêt », par le financement d'initiatives (fonds régional d'initiative locale)... Ces dispositifs doivent être dédiés à l'objectif de faire émerger de nouveaux types de projets en plus des soutiens plus « classiques », destinés à mettre en œuvre les priorités régionales. L'AMI tiers-lieux lancé par les régions ALPC visant à aider à la création et au développement de tiers-lieux et à soutenir la structuration en réseaux et la valorisation des tiers-lieux est un bon exemple d'accompagnement à l'émergence de projets innovants. Autre exemple, l'AMI en faveur du développement du dialogue social territorial lancé en Poitou-Charentes, visant à promouvoir des démarches expérimentales et innovantes, plus particulièrement sur des territoires où les actions de dialogue social territorial sont moins présentes, a permis d'accompagner 4 actions, toujours en cours d'expérimentation à ce jour ;
- Mettre en place un dispositif de suivi, évaluation, un système d'indicateurs à la fois quantitatifs, mais surtout qualitatifs (écoute, enquêtes, veille, ...)
- Promouvoir un indicateur de « bien-être » ou de développement humain pour contrebalancer l'analyse du seul PIB. Par exemple, actualiser les indicateurs de développement durable construits en Poitou-Charentes, à l'échelle de la grande Région ou encore s'inspirer des travaux du Conseil de l'Europe sur la méthode Spiral (élaboration concertée des indicateurs par les acteurs du territoire, par l'intermédiaire de groupes de coordination représentatifs des parties prenantes).

➤ ***Assurer une proximité des élus et de l'administration régionale***

Aujourd'hui encore, les Régions souffrent d'un déficit de visibilité et de « familiarité » lié notamment à la nature et aux missions de la collectivité.

La montée en puissance de l'échelon régional et les nouvelles compétences qui leur sont dévolues impacteront cependant de plus en plus la vie des habitants et des acteurs dans les territoires.

Il y a un besoin de rapprocher et de créer des liens plus étroits et de proximité entre la population, les élus et l'administration régionale, de construire un sentiment d'appartenance, besoin renforcé dans une région élargie.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Mettre en place des élus régionaux référents de territoires (à l'exemple de ce qui se fait en Poitou-Charentes) en s'appuyant sur le maillage des intercommunalités urbaines et rurales ;
- Mettre en place, au sein du Conseil régional, une organisation qui permette à chaque élu régional d'être acteur des politiques régionales ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon (notamment des territoires périphériques), lié à l'éloignement des instances de décisions en organisant la présence des services sur le territoire, en prévoyant des relais (lieux et personnes) des politiques conduites sur les territoires ;...
- Au niveau de l'administration régionale, organiser des pôles de compétences régionaux répartis dans les « ex » capitales régionales en cohérence avec la nouvelle organisation territorialisée des services de l'État déconcentrés.

➤ **Rénover les CESER**

Depuis leur création, les CESER sont les partenaires du Conseil régional et de l'Etat pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques concernant leur région, ainsi que les programmes européens.

Émanations de la diversité des acteurs de la société civile organisée, les CESER sont des assemblées au sein desquelles la culture du débat et de la synthèse, la capacité à croiser les points de vue et de formuler des propositions sont de vraies richesses pour le territoire régional, ses habitants et ses institutions.

La Loi NOTRe renforce les missions des CESER chargés désormais « d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales »²⁷.

Les CESER comme les autres institutions, doivent se questionner sur leur rôle, leur composition et leur fonctionnement. Les dispositions réglementaires générant le CESER ne garantissent pas aujourd'hui la prise en compte de la diversité des territoires et l'émergence du souhait des citoyens d'être associés aux processus de prise de décision.

²⁷ Art 32 loi NOTRe.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Prévoir la participation des CESER aux futures conférences territoriales de l'action publique ;
- Élargir la possibilité de saisine des CESER par ces conférences, sur toute question d'échelle régionale ;
- Élargir la consultation des CESER en région et donner la possibilité formelle à l'Etat (en région) de les saisir sur toute question stratégique ou d'intérêt régional,
- Saisir les CESER en amont des projets et/ou décisions pour leur laisser la possibilité d'enrichir ces projets en construction ;
- Prévoir pour chaque politique régionale une fiche d'impact (économique, social, environnemental, en fonction des publics...) en y associant le CESER (évaluation)
- Tirer les enseignements du fonctionnement spécifique des GIA en Aquitaine pour envisager ce mode de relation CR CESER dans la nouvelle configuration
- Prévoir un retour du Conseil régional sur la prise en compte ou non des avis du CESER ;
- Ouvrir la possibilité de saisir les CESER par voie de pétition de toute question à caractère économique, social et environnemental concernant la région, dans des conditions à définir (adaptation de procédure en cours, pour le CESE, de saisine citoyenne ?) ;
- Organiser la diffusion et la valorisation des travaux du CESER à l'échelle de la grande région (dans les territoires) et en direction d'un public élargi : faire connaître le CESER et expliquer ses missions.
- Réfléchir à des pistes d'évolutions ou de rénovations des CESER : composition dans le respect de la parité et avec une représentation de publics spécifiques (jeunes, publics fragiles...), une représentation territoriale, avec des conditions de nomination (âge, exercice d'une activité professionnelle, limite du nombre de mandats...);
- Réfléchir aux moyens de la participation de tous (statut du conseiller, bénévole...).

Construire un projet d'organisation des ressources humaines associant étroitement les agents territoriaux

La réorganisation territoriale liée à la fusion des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes va entraîner de profonds changements dans le fonctionnement de l'administration régionale et impacter directement les agents territoriaux des 3 collectivités concernées.

Au-delà des aspects purement fonctionnels d'appartenance et de localisation des services qui découleront de la création de la nouvelle Région, les agents publics vont être amenés à évoluer dans les fonctions, missions voire métiers.

➤ *Mettre en place une concertation approfondie et un dialogue social spécifique*

La réussite de la fusion dépendra de la façon dont les agents territoriaux et leurs instances représentatives (CAP, CTP, CHSCT...) sont associés à toutes ses étapes de mise en œuvre. Elle passera également par la mobilisation et la motivation des agents territoriaux, et par le climat de confiance qui aura été instauré.

Il est essentiel pour cela :

- de communiquer et faire circuler régulièrement les informations sur les évolutions et décisions prises de manière à partager une vision globale du projet ;
- de faire participer les agents à la mise en œuvre de la réforme en tant que force de propositions sur les évolutions des organisations de travail, parcours professionnels, développement des compétences, qualité de l'environnement professionnel ;
- d'animer les équipes et les services afin qu'ils puissent individuellement situer leur projet professionnel au-delà du partage des responsabilités et logiques fonctionnelles.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Utiliser les outils de communication interne et externe pour diffuser l'information auprès des agents ;
- Organiser des séances d'information et d'échanges régulières entre les DRH et les agents ;
- S'appuyer sur l'expertise des agents et sur leurs propositions, les faire participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réforme ;
- Mettre en place une plate-forme et/ou une instance régionale de dialogue social représentative des 3 collectivités concernées.

➤ *Accompagner les agents de manière collective et individuelle*

La nouvelle organisation territoriale va se traduire par la mutualisation d'un certain nombre de services et probablement des mobilités géographiques et fonctionnelles, génératrices de stress et d'interrogations mais aussi de perspectives d'évolution.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Faire un accompagnement personnalisé des agents en fonction des évolutions fonctionnelles ou géographiques et veiller à l'application des dispositions prévues pour l'indemnisation des agents choisissant une mobilité géographique) ;
- Développer des solutions de télétravail, d'aménagement du temps de travail, ... afin de faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Mettre en œuvre des plans de formation pour les agents dont les missions seraient appelées à évoluer.

➤ ***Mettre en œuvre une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences***

Après la Révision générale des politiques publiques (RGPP) pour l'administration territoriale de l'État, la réforme territoriale sera l'une des plus complexes à gérer en termes de ressources humaines pour les Régions fusionnées.

Sans une véritable gestion prévisionnelle des ressources humaines prenant en compte le contexte territorial, et les besoins en effectifs et en compétences (au plus près du terrain), la restructuration des services pourrait à terme avoir des conséquences graves sur la qualité des services publics dans les territoires.

La coordination de cette réorganisation de l'administration territoriale de la Région nécessite un véritable co-pilotage partagé entre les 3 Régions concernées.

Propositions de politiques publiques et/ou pistes d'actions :

- Mettre en place une plate-forme régionale Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes de soutien aux ressources humaines chargée de recenser les besoins, et gérer les emplois et carrières (souhaits de mobilité fonctionnelle ou géographique des agents, évolution de postes, besoins en formation, ...) ;
- Mettre en œuvre une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences inter-collectivités de la nouvelle région (Conseil régional, Conseils départementaux, EPCI, ...), en lien avec le CNFPT, les centres de gestion, ...en profitant des opportunités offertes par d'éventuels transferts de compétences, par exemple, pour le personnel des CESER, la formation à la conduite d'évaluation des politiques publiques.



PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL

Légende :

Animateur

Titulaire / *Suppléant*

Groupe de synthèse :

M. Maurice BORDE (groupe 3, Limousin)
Mme Jacqueline BRET (groupe 2, Aquitaine)
M. Michel FOURCADE (groupe 1, Aquitaine)
M. William JACQUILLARD (groupe 4, Poitou-Charentes)
M. Jacques LOUGE (groupe 3, Aquitaine)
M. Stéphane MONCHAMBERT (groupe 2, Limousin)
M. Jany ROUGER (groupe 1, Poitou-Charentes)

Monsieur SINGARAVELOU (Aquitaine)

Groupe 1 **Quelles finalités ?**

Aquitaine

Mme Laëtitia CÉSAR-FRANQUET (collège 4)
M. Christian CHASSERIAUD (collège 3)
M. Michel FOURCADE (collège 2)
M. François-Xavier LEURET (collège 3)
M. Rafaël MAESTRO (collège 3)
M. Jean-Bernard MARON (collège 1)
Mme Nadine PRUÉ-PESOTTO (collège 3)
M. Benjamin ROSOOR (collège 3)

Limousin

Mme Geneviève BARAT (collège 4)
Mme Patricia BARBAUD-VAURY (collège 2)
Mme Elysabeth BENALI (collège 1)
M. Pierre CAPY (collège 3)
Mme Céline HORY (collège 1)
M. Bernard JECKO (collège 3)
M. Michel POUYAUD (collège 2)

Poitou-Charentes

M. Dadou KEHL (collège 1)
M. Pierre MARX (collège 2)
M. Yves PREVOST (collège 2)
M. Nicolas RENAUDIN (collège 1)
M. Jany ROUGER (collège 4)
M. Alain TOURNIER (collège 2)

Groupe 2 **Quel développement durable ?**

Aquitaine

Mme Jacqueline BRET (collège 2)
M. Manuel DIAS VAZ (collège 3)
M. Roland FEREDJ (collège 1)
M. Didier GOURAUD (collège 1)
M. David GUALANDI (collège 3)
Mme Terangi HENRIO (collège 4)
Mme Christine JEAN (collège 3)
M. Alain REILLER (collège 2)

Limousin

M. Jean-Pierre CROZAT (collège 2)
M. Julie DESTEVE (collège 4)
M. Jean-Michel GAY (collège 2)
M. Stéphane MONCHAMBERT (collège 1)
Mme Martine PREVOST (collège 1)
M. Gérard TERRIER (collège 3)
M. Jean-Claude VAREILLE (collège 3)

Poitou-Charentes

M. Valère AGBOTON (collège 3)
M. Louis BORDONNEAU (collège 1)
Mme Eugénie DEBENAIS (collège 3)
M. Jean-Marie GIRAUDEAU (collège 2)

Groupe 3 Quel aménagement du territoire ?

Aquitaine

M. Lionel CHAUTRU (collège 2)
Mme Eliane FOSSÉ (collège 1)
M. Jean-Claude LABADIE (collège 3)
M. Pierre LANGRAND (collège 3)
Mme Françoise LECLERC (collège 3)
M. Jacques LOUGE (collège 1)
M. Bernard PLÉDRAN (collège 1)
M. Guy RAMBAUD (collège 2)

Limousin

M. Maurice BORDE (collège 4)
M. Tony CORNELISSEN (collège 1)
M. Roger GORCE (collège 2)
M. Bernard GOUPY (collège 1)
Mme Marie-Pierre LIBOUTET (collège 2)
Mme Annick SABOURDY (collège 3)
M. Claude VIROLE (collège 3)

Poitou-Charentes

M. André LANDEZ (collège 3)
Mme Sylvie MACHETEAU (collège 1)
Mme Françoise MERY (collège 2)
M. Louis MOLINARI (collège 3)
Mme Martine PINEAU (collège 4)

Groupe 4 Quelles gouvernances ?

Aquitaine

M. Jean-Louis BLOUIN (collège 1)
Mme Bernadette BONNAC-HUDE (collège 2)
M. Christian CHASSERIAUD (collège 3)
Mme Alyssa DAOUD (collège 3)
M. Didier DELANIS (collège 2)
M. Philippe DESPUJOLS (collège 2)
Mme Martine DUCASSE (collège 1)
Mme Houria FALL ABBEST (collège 4)
Mme Agnès GRANGÉ (collège 1)

Limousin

M. Maurice BORDE (collège 4)
M. Arnaud BRUZAT (collège 3)
M. Gilles LEFRERE (collège 2)
M. Patrick LERESTEUX (collège 3)
M. Jean-Louis NESTI (collège 1)
M. Jean-Louis PERIE (collège 1)
M. Michel POUYAUD (collège 2)

Poitou-Charentes

M. Jean-Jacques EPRON (collège 3)
M. Guy GÉVAUDAN (collège 4)
M. William JACQUILLARD (collège 2)
M. Daniel MARTEAU (collège 3)
M. Jean-Paul MOINARD (collège 1)
M. Alain TESTAUD (collège 1)

**Conseil
économique
social et
environnemental
régional**

site de bordeaux

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

site de limoges

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

site de poitiers

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

contact@ceser-alpc.fr

ceser-alpc.fr